



Centre local de développement

MÉMOIRE DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DU KAMOURASKA

**COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET
DE L'AGROALIMENTAIRE AU QUÉBEC**

LE 28 MARS 2007

Introduction

Le CLD du Kamouraska est heureux d'apporter sa contribution au processus de consultation, mené par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, visant à définir les bases futures de développement pour ce secteur d'activité si névralgique pour le Québec.

Mandaté par la MRC de Kamouraska afin de soutenir l'entrepreneuriat local et le développement socioéconomique des communautés qui la composent, il va sans dire que notre organisation se sent directement interpellée dans la recherche d'une vision d'un développement dynamique et harmonieux pour le secteur agroalimentaire. Secteur d'importance au Québec, il l'est d'autant plus dans notre MRC car il est à la base de notre développement et génère pour notre seule communauté plus de 20 % de toute l'activité agricole du Bas-Saint-Laurent. Les 419 entreprises agricoles recensées dans la MRC de Kamouraska génèrent des recettes totales de 85,9 millions de dollars.

N'étant pas des spécialistes du secteur, nous élaborerons notre réflexion à l'aide de thèmes sur lesquels nous nous sentons concernés ou, comme organismes de développement socioéconomique, nous exerçons un certain rôle. Ces thèmes sont : la compétitivité, l'innovation, la formation, le développement harmonieux et l'achat local. Dans les pages qui vont suivre, nous tenterons d'apporter, nous l'espérons, quelques pistes pouvant pousser davantage la réflexion et mener à des actions concrètes.

Éléments de réflexion :

1) La compétitivité

La mondialisation de l'économie et la pression de plus en plus forte favorisant l'ouverture des marchés mondiaux rendent la production et la transformation agroalimentaires québécoises de plus en plus vulnérables et peuvent constituer une véritable menace pour leur développement si elles ne parviennent pas à s'adapter à ce nouveau contexte.

Sur l'arène internationale, force est de constater que nous ne luttons pas à armes égales et que si rien ne change le résultat du combat est malheureusement prévisible. Outre les subventions massives de certains pays à leur agriculture, cette disparité de moyens qui joue en défaveur du Québec se traduit par un climat nordique défavorisant une production plus soutenue annuellement, des normes sociales et un niveau de salaires plus élevé, une éthique environnementale beaucoup plus développée, des normes de salubrité plus sévères et un niveau de productivité plus faible que bien d'autres pays concurrents. De plus, depuis peu, l'écart de moins en moins grand entre la

valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine met en évidence nos problèmes de compétitivité.

Si rien ne change, il nous semble y avoir peu d'avenir pour le Québec à vouloir persister dans ce même cadre commercial. Comment devenir plus compétitif sur les marchés internationaux? Comment consolider nos acquis et leur permettre de se développer? Là est tout le défi.

Est-il possible d'abord de protéger nos acquis et permettre le développement de nos entreprises en limitant l'invasion de produits concurrents? Le maintien des mécanismes de gestion de l'offre nous apparaît à l'évidence essentiel. D'autres moyens de protection des marchés domestiques peuvent-ils être mis en place sans renier totalement les principes de la mondialisation du commerce? Est-ce que des conditions environnementales ou des notions d'éthique de production pourraient être considérées dans l'accession des produits étrangers sur nos marchés intérieurs? Certains pays sont des experts pour imposer des barrières non tarifaires pouvons nous en faire autant? Il nous apparaît logique et équitable qu'une norme imposée à nos producteurs dans la fabrication et la mise en marché de leurs produits, le soit tout autant pour ceux des producteurs de pays concurrents vendus à l'intérieur de nos frontières.

Parallèlement à la protection des produits québécois sur nos marchés domestiques, nous nous devons d'améliorer la compétitivité de nos entreprises. Ce défi sera relevé par l'amélioration de la productivité et par la mise en place de processus favorisant l'implantation d'innovations, et ce, tant dans les produits que dans les processus de production et de mise en marché.

La montée de la valeur du dollar canadien, nous fait prendre conscience bien cruellement de nos lacunes en matière de compétitivité. La crise actuelle dans le secteur porcin et l'invasion des produits agricoles, à l'état frais, provenant de Chine et de l'Inde en sont des illustrations. Ajoutons à cela, la perte quasi totale du contrôle de notre réseau de distribution alimentaire et nous avons toutes les raisons d'être inquiets pour l'avenir du secteur.

2) L'innovation

Comme dans tous les secteurs économiques, celui de l'agroalimentaire se doit obligatoirement, s'il veut se développer et progresser, d'investir en recherche et développement et intégrer davantage d'innovations dans toutes les étapes de fabrication et de vente d'un produit.

Les entrepreneurs ont une responsabilité à ce niveau, en transformant leurs entreprises pour qu'elles soient davantage innovantes. Ce changement de mentalité procure des avantages considérables en ce qui a trait à la productivité et la croissance de ces entreprises.

Comme intervenants économiques (aussi bien les gouvernements que les organismes de développement socioéconomique que nous sommes) nous pouvons intervenir afin de soutenir ce processus d'innovation, en créant un cadre favorable et en mettant en place des structures d'appui.

Comme gouvernement, la mise en place de crédits d'impôt et de subventions à l'innovation est déjà en vigueur. Leur accessibilité et la promotion de ces leviers pourraient être davantage améliorées.

De plus, la nouvelle politique du gouvernement du Québec sur le développement de l'innovation annoncée récemment, identifie les Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) comme acteurs de premier plan pour la mise en œuvre de cette stratégie. Ces centres dédiés à l'application de nouvelles technologies dans l'entreprise québécoise relèvent du ministère de l'Éducation et doivent être rattachés exclusivement à un cégep. Nos campus de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), même s'ils dispensent un diplôme collégial reconnu, n'ont pas accès à ces structures. Si la recherche et développement et la mise en place d'innovations en agroalimentaire sont les priorités pour les années futures, les premiers gestes gouvernementaux devraient pointer vers l'accessibilité des campus de l'ITA à une structure ayant les mêmes facilités que les CCTT pour le réseau collégial. Surtout à La Pocatière, parce qu'à St-Hyacinthe Cintech agroalimentaire est présent, l'existence d'une structure semblable aurait un impact considérable sur l'amélioration de la productivité de nos entreprises agricoles.

Les organismes de développement participent eux aussi à l'amélioration de la capacité d'innover des entreprises agroalimentaires. Par leurs conseils techniques et leurs leviers financiers ces organismes sont des acteurs de première ligne dans le soutien à l'entrepreneuriat local. Au delà de l'accompagnement entrepreneurial. Ces organismes participent à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement local et régional.

Pour le Bas-Saint-Laurent et particulièrement au Kamouraska, cette stratégie de développement du secteur agroalimentaire est connue sous le vocable d'Agrobiopole. Articulée autour de trois axes, la transformation alimentaire, l'agroforesterie, et l'agroenvironnement, la région s'est dotée d'une vision d'avenir dont l'innovation en est le moteur.

3) La formation

Le Kamouraska et plus précisément La Pocatière peut s'enorgueillir d'être les précurseurs de la formation et du transfert de connaissances en matière agricole au Canada. Comme vous le savez tous, la première école d'agriculture du pays a vu le jour ici même à La Pocatière en 1859. Deux ans plus tard, un journal de

vulgarisation agricole naissait la *Gazette des campagnes*. La Pocatière célébrera donc bientôt 150 ans de formation en agriculture. Si son leadership s'est quelque peu atténué par rapport au pôle agroalimentaire qu'est devenue avec les années la région de St-Hyacinthe, il n'en demeure pas moins que La Pocatière demeure et demeurera toujours un haut lieu de connaissances et de diffusion du savoir agricole.

Bien que la reconnaissance de l'expertise en matière d'enseignement en agriculture soit dévolue à l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) et reconnue par tous, nous devons nous préoccuper du développement des ses campus, voire même de leur survie. Les difficultés de recrutement de nouveaux élèves, les problématiques de maintien de l'expertise enseignante et les limites budgétaires imposées freinent cette institution dans son rôle de leader.

Dans ce contexte, il nous apparaît questionnable d'avoir autorisé, dans certains cégeps de la province, le développement d'un réseau parallèle pour l'enseignement collégial en agriculture lorsque deux campus spécialisés dans ce secteur peinent à maintenir un niveau de recrutement d'étudiants pour assurer leur développement. Cette dispersion de ressources et de moyens financiers ne servent pas, à notre avis, les intérêts supérieurs du secteur agroalimentaire. Pourquoi deux ministères d'un même gouvernement se font compétition en matière de formation agricole? Pourquoi le gouvernement du Québec, tout en confirmant le leadership de l'ITA, développe un réseau parallèle?

Ne sommes-nous pas à l'heure de consolider les ressources tant humaines que financières afin de confirmer le rôle de l'ITA comme leader de l'enseignement et la diffusion de connaissances préuniversitaires au Québec?

4) Cohabitation harmonieuse

Autre défi qui attend non seulement le milieu agricole mais l'ensemble des communautés est celui de la cohabitation harmonieuse. Comment faire en sorte que le secteur agricole se développe et joue son rôle dans la création de richesse sans interférer dans le développement des autres secteurs économiques et le maintien de la qualité de vie des citoyens?

L'histoire récente nous a montré que les interactions entre les intérêts divergents se sont faites davantage dans un climat de confrontation plutôt que de recherche de solutions. Les différents épisodes d'affrontements ont nourri les médias un peu partout au Québec. Preuve est de constater que cette façon de faire ne fonctionne pas et que nous devons changer nos mentalités pour atteindre le succès et la paix sociale.

Le dialogue a toujours été plus enrichissant que la confrontation, à la condition que ce dialogue permette de transmettre ses problématiques et d'écouter celles

de ses interlocuteurs. Ce à quoi nous avons assisté jusqu'à présent dans les échanges entre le monde agricole et les citoyens ressemblait davantage à un dialogue de sourds où chacun cristallisait ses positions sans écouter celles des autres.

Si nous nous mettions en mode « recherche de solutions » plutôt qu'en mode « d'affrontements » nous aurions peut-être davantage de succès. Et si, au lieu de médiatiser les affrontements stériles, nous faisons la promotion des idées et des aménagements qui favorisent la cohabitation harmonieuse, nous aurions sûrement un impact positif sur l'épanouissement des milieux.

Les instances locales, municipalités et MRC, ont un rôle indéniable sur cette question. Ces niveaux de gouvernement ont la responsabilité de créer le cadre d'intervention qui favorisera le dialogue et la concertation en vue d'une cohabitation harmonieuse. Ils doivent initier des lieux d'échanges (tables de concertation, comités supra-locaux ou autres), où les points de vue seront exprimés et où des consensus seront établis. Un mode de fonctionnement doit être clairement établi au départ et chacun des participants s'engage à en respecter les règles.

La cohabitation harmonieuse fait référence à la notion d'équilibre. Équilibre entre le cadre de vie et le développement économique, entre les intérêts individuels et le bien collectif, entre la création de richesse et les perturbations de la tranquillité des communautés. Le monde agricole n'est pas responsable à lui seul de l'atteinte de cet objectif qu'est la cohabitation harmonieuse. L'ensemble des secteurs d'activité étant en interrelation les uns avec les autres, tous ont cette même responsabilité. La municipalité et la MRC, comme gouvernement locaux doivent y jouer un rôle de régulateur des intérêts divergents et de gardien de l'équilibre collectif.

5) Achat local

Qui aurait cru qu'un jour un producteur agricole de la Chine ou de l'Inde viendrait menacer nos entreprises agricoles sur nos propres marchés avec des produits frais. La mondialisation, l'amélioration des moyens de communication et de transport rendent possible ce qui était depuis toujours impensable.

Bien entendu l'amélioration de notre productivité et de notre compétitivité permettront de lutter contre cet envahissement commercial. Cependant la solution se trouve aussi dans la conscientisation de la population et la modification du comportement des consommateurs.

À ce niveau le défi est de taille. Une étude récente mentionnait que 57 % des consommateurs ne regardaient jamais ou que parfois la provenance du produit qu'ils achetaient. Pire encore, 92 % n'accordaient jamais ou parfois d'importance

au pays d'origine dans la décision d'achat. Nous nous devons de tenter de changer ces habitudes d'achat, car au rythme où vont les choses, la survie de notre production locale sera sérieusement menacée.

Bien que le prix soit le principal facteur considéré dans l'achat d'un produit, un plan de communication et une campagne publicitaire favorisant des habitudes d'achat plus « patriotiques » devraient être mis de l'avant. De nouvelles normes d'étiquetage identifiant plus clairement le pays d'origine, la promotion d'achat de proximité, le développement de marchés publics et l'encouragement à la mise en marché des produits du terroir sont d'autres moyens qui contribueront à faire diminuer l'achat de produits étrangers. À défaut de concurrencer ces produits sur les prix, la mise en valeur de la qualité des produits, de leurs techniques de production saines pour l'environnement, de leur traçabilité et (de leur sécurité ce qui n'est pas toujours le cas dans les pays émergents), sont des éléments distinctifs qu'il faut promouvoir.

Conclusion

L'économie du Québec et de ses régions est fortement tributaire du secteur agroalimentaire. Il a contribué à la prospérité de plusieurs régions et à l'occupation de ce vaste territoire. Nous devons tous se préoccuper de son développement et de son avenir, car ce secteur vit de nos jours, peut-être, l'une de ses pires crises. Menacé sur le plan international, aux prises avec un devoir d'adaptation de ses pratiques et fortement ébranlé dans l'image qu'il projette dans la société, nous devons tous être préoccupés par les enjeux que guettent ce secteur. L'exercice actuel de consultation est certainement un bon départ à cette prise de conscience collective.

Ces états de faits forcent les intervenants du secteur à travailler sur plusieurs fronts simultanément. Le défi est de taille et un changement des pratiques actuelles devra s'opérer. Ces changements sont dans l'amélioration de la productivité, dans des procédés davantage innovants et dans des rapports plus harmonieux avec leurs communautés. Un dialogue doit s'établir avec les communautés car si nous comptons sur le support des collectivités pour le changement de leurs habitudes de consommation, un courant de sympathie et de compréhension mutuelles doit nécessairement s'établir.